



**CIHEAM**

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

---

# **5<sup>ème</sup> réunion des ministres de l'Agriculture des pays membres du CIHEAM**

**Paris, 15 décembre 2005**

---



# DECLARATION FINALE

La Méditerranée : un espace spécifique de production et d'échange de produits agricoles et agroalimentaires

1. Sous la présidence de Monsieur Dominique BUSSEREAU, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité, de la République Française et de Monsieur Nicolas FORISSIER, secrétaire d'Etat à l'Agriculture, à l'Alimentation, à la Pêche et aux Affaires Rurales, les ministres de l'Agriculture des Etats membres du CIHEAM ou leurs représentants, se sont réunis à Paris, le mercredi 15 décembre 2004.
2. Les ministres et chefs de délégations se sont tout particulièrement penchés sur les thèmes suivants
  - a) l'accroissement et le développement des échanges dans l'espace euroméditerranéen ;
  - b) la qualité des produits agricoles et alimentaires, bruts et transformés ;
  - c) les politiques de développement rural ;
  - d) les orientations à retenir pour le CIHEAM.
3. Les ministres ont fait le constat d'une rupture démographique et d'une croissance urbaine rapide en Méditerranée.

L'évolution démographique agrégée dans une Méditerranée prise au sens large, c'est-à-dire incluant l'ensemble des pays arabes de la région, devrait conduire à une forte progression de la population qui passera de 500 à 700 millions d'habitants, au cours des 25 prochaines années.

Au nord de la Méditerranée, on observe une stabilisation des naissances et un vieillissement marqué de la population (plus d'une personne sur deux aura plus de 50 ans en 2025). En Méditerranée de l'Est, on constate par contre que la population amorce une phase de rajeunissement sensible. Une stabilisation des naissances devrait cependant être perceptible dès 2010 et se confirmer vers 2025. Pour la Méditerranée du Sud, la dynamique de stabilisation accuse un certain retard et laisse entrevoir un début de transition démographique qui ne devrait pas se produire avant 2025. A cause de cette évolution à deux vitesses, en 2025 près de 60% de la population méditerranéenne vivra dans les pays du Sud, alors qu'en 1950, c'étaient près de 70% des consommateurs méditerranéens qui habitaient les pays du Nord.

La plupart des pays de la Méditerranée de l'Est et du Sud connaîtront un taux d'urbanisation soutenu jusqu'en 2025, alors que les populations urbaines du Nord auront tendance à se stabiliser et, pour certains cas, même à diminuer.



4. Les participants à cette réunion de travail ministérielle ont également pris acte des bouleversements survenus dans les modes de consommation alimentaire au sein de l'espace méditerranéen.

Ils ont mis en évidence cinq grandes caractéristiques dans cette évolution de la consommation alimentaire.

- En premier lieu, la dynamique démographique joue sur la structure d'âge des populations marquée par leur extrême jeunesse au Sud et par leur caractère vieillissant au Nord. Au Maroc, par exemple, plus de la moitié de la population a moins de 30 ans et en Egypte 40% des habitants ont moins de 15 ans.
  - En second lieu la féminisation de la vie économique méditerranéenne traditionnellement attachée à la vie domestique et, entre autres tâches, chargée d'assurer une alimentation de qualité, consacre aujourd'hui de plus en plus de temps à des activités professionnelles. Ainsi, de plus en plus de femmes travaillent à l'extérieur de leur foyer (7% en Jordanie, 17% en Algérie, 24% en Tunisie, 29% au Maroc, 43% en Turquie ou en Croatie) et la contrainte 'temps' peut devenir aussi forte, sinon plus, que la contrainte 'revenus' pour expliquer la transformation de la consommation domestique.
  - L'urbanisation et la pluriactivité souvent pratiquée par nécessité pour avoir un niveau de vie décent expliquent la constitution de familles nucléaires dans lesquelles le nombre d'enfants ne cesse de diminuer. En conséquence, la taille des ménages régresse rapidement. En Egypte, par exemple, le nombre de personnes par foyer a diminué de 5,2 en 1990 à 4,3 en 1996. En Turquie, le nombre moyen de personnes par famille est de 3,6.
  - Enfin, l'aménagement du temps de travail : la généralisation de la journée continue ou la pluriactivité ont entraîné un recours croissant à la restauration collective, à la restauration rapide ou à la restauration de rue. De tels changements ont des effets considérables sur la transformation des modèles de consommation méditerranéens essentiellement basés sur des préparations culinaires longues et complexes qui privilégiaient des repas pris en famille à la maison et au cours desquels on prenait le temps.
  - A ces phénomènes de restauration hors foyer qui concernent essentiellement les adultes, s'ajoute pour les plus jeunes l'impact qu'a eu sur leurs vies la généralisation de la scolarisation obligatoire. Ce faisant, on observe un peu partout en Méditerranée le fait que l'environnement collectif se substitue progressivement à celui qu'exerçait traditionnellement le groupe familial et cela de plus en plus tôt dans la vie des individus. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les goûts des jeunes et des moins jeunes, de plus en plus fortement influencés par le développement de la restauration collective et par les effets de la publicité, aient tendance à s'occidentaliser.
5. Les Ministres ont également analysé l'accélération de l'accroissement des marchés mondiaux en Méditerranée. En 2000, le commerce mondial de marchandises a passé le seuil symbolique de 6 000 milliards de US \$.

Depuis quelques années, l'histoire s'accélère en Méditerranée comme dans le reste du monde, le marché global y poursuit sa construction. En 2000, le commerce mondial de marchandises a passé le seuil symbolique de 6000 milliards de \$US et celui des produits agricoles et alimentaires a approché dans le même temps les 600 milliards. Ce commerce se caractérise, entre autres, par sa concentration puisque les dix premiers pays exportateurs y assurent à eux seuls près de deux tiers des



exportations mondiales de produits agricoles et de produits alimentaires transformés. C'est dans ce contexte que se situent les échanges agricoles et alimentaires en Méditerranée.

En tout premier lieu, le poids des pays du bassin méditerranéen dans le commerce mondial des produits agricoles et alimentaires est loin d'être négligeable puisqu'ils réalisent respectivement : 23% et 19% des importations et des exportations des produits agricoles et agroalimentaires échangés dans le monde en 1995. Mais cette bonne performance masque des disparités considérables entre les pays de la zone. En effet, les pays de la rive sud, malgré leurs potentialités, éprouvent encore des difficultés d'origines diverses, pour l'accès de leurs produits aux marchés extérieurs.

Analysés du point de vue du taux de couverture (export/imports), ces chiffres du commerce extérieur révèlent une situation très préoccupante pour un certain nombre de pays de la zone méditerranéenne à laquelle s'ajoute une certaine instabilité due essentiellement aux conditions climatiques.

Mais le fait le plus préoccupant réside dans la fragilisation continue de la sécurité alimentaire des pays du sud et de l'est de la Méditerranée ; fragilisation accentuée par l'apparition de fléaux divers tels le péril acridien observé depuis les deux dernières années, notamment au niveau de la rive sud et des pays du Sahel. En effet, si la situation s'améliore globalement au Nord, puisque les exportations de produits agricoles et transformés y progressent plus vite que les importations, au sud et à l'est de la Méditerranée la situation y est inverse puisque les déficits alimentaires ne cessent de se creuser accroissant leur dépendance alimentaire vis-à-vis du marché mondial à des niveaux alarmants. Dans tous les cas de figure, et mis à part quelques pays du sud de l'Europe, la situation s'est fortement dégradée au cours des trente dernières années et un certain nombre de pays méditerranéens sont devenus fortement dépendants de leurs importations agroalimentaires.

Analysés du point de vue leurs origines et destinations, les échanges de produits agricoles et transformés sont fortement concentrés en Méditerranée. Les importations de produits agricoles et transformés des pays du sud et de l'est de la Méditerranée sont assurées pour près de la moitié par cinq pays : les Etats-Unis, la France, le Canada, l'Argentine et l'Australie.

Dans ces échanges, les céréales pèsent lourdement: à lui seul le blé explique le cinquième des importations de produits alimentaires et l'ensemble des principales céréales représente 30% de ces échanges totaux destinés essentiellement à l'Egypte et à l'Algérie. C'est sans doute à cause de cette forte concentration des échanges autour des céréales que l'on peut expliquer la grande focalisation des importations en provenance des plus grands pays exportateurs de céréales dans le monde.

**6.** Trois groupes de pays se distinguent du point de vue du secteur agroalimentaire en Méditerranée.

Le **premier groupe**, constitué des pays riches se caractérise par une stagnation de la demande en volume et en valeur du fait du double déclin de la démographie et de la part des dépenses alimentaires dans le budget des ménages. Ces marchés représenteront cependant encore plus de 60 % de la consommation alimentaire en valeur de la zone et absorberont les 2/3 des exportations de produits agricoles et alimentaires. Le **deuxième groupe** est constitué, à l'autre extrême, des pays les plus pauvres. Du fait des énormes difficultés structurelles et socio-politiques que l'on connaît, la situation alimentaire dans ces pays ne s'améliore que lentement. Du fait de l'évolution démographique la demande alimentaire devrait doubler dans ces pays



d'ici à 2015. Le **troisième groupe** rassemble les pays intermédiaires ou en transition vers l'économie de marché. Ces pays connaissent une forte croissance de leurs marchés agroalimentaires. En effet, ils se situent en phase de décollage des revenus et l'on sait que ceci correspond à une situation dont bénéficient les dépenses alimentaires qui constituent l'une des priorités de base des populations. Les marchés agroalimentaires devraient doubler en 15 ans dans ces pays.

La question qui se pose dans ces pays que l'on qualifie généralement de pays en transition ou de pays émergents est donc celle des stratégies possibles pour les entreprises locales et de la cohabitation avec les multinationales, si l'on fait l'hypothèse que le mouvement vers l'économie de marché ne sera pas remis en cause. Une des conséquences majeures de cette évolution est l'adhésion à des accords et à des réglementations régionales.

7. A la lumière de ces analyses et en s'appuyant sur les travaux de la 4<sup>ème</sup> réunion des Ministres de l'Agriculture des pays membres du CIHEAM tenue à Beyrouth le 21 septembre 2002, ainsi que des recommandations de la réunion euroméditerranéenne des Ministres de l'Agriculture tenue à Venise le 27 novembre 2003 et dans le prolongement de la réunion de suivi organisée par la Commission Européenne à Bruxelles le 23 novembre 2004, les Ministres ont formulé plusieurs avis et recommandations.
8. S'agissant de la sécurité alimentaire en Méditerranée, la situation leur est apparue très préoccupante.

La situation très préoccupante du point de vue de la couverture alimentaire des pays du Bassin méditerranéen, tout comme la forte dépendance du Bassin méditerranéen à l'égard de grands pays exportateurs comme les Etats-Unis, le Canada, l'Argentine et l'Australie, doivent conduire les pays de la zone à s'interroger sur la stratégie à conduire en la matière.

A elle seule, la question céréalière apparaît fondatrice des équilibres, ou des déséquilibres constatés. Il en ressort au moins deux questions : l'une relève de la possibilité ou non de développer plus avant la production dans un Bassin méditerranéen entendu au sens très large avec des techniques de production qui ne doivent plus compter sur une utilisation dispendieuse de la ressource en eau.

L'autre est d'ordre commercial et suppose que soit débattue entre les pays de la Méditerranée et avec l'Union Européenne une stratégie commerciale qui prenne en compte les intérêts stratégiques de la région. Une réflexion approfondie pourrait être développée entre les équipes de recherche, les opérateurs privés et les pouvoirs publics des Etats du Bassin méditerranéen pour faire progresser la prise de conscience de la place cruciale qu'occupe ce dossier dans la construction de la sécurité alimentaire méditerranéenne.

Il est demandé au CIHEAM de renforcer sa capacité d'analyse sur les échanges intra et extra méditerranéens, sur les stratégies en présence et sur les politiques publiques à construire. Là encore, des initiatives pourraient être prises avec les ministères de l'agriculture de l'ensemble des pays du Bassin pour approfondir cette question et pour mettre en débat des scénarios possibles d'évolution.

Le renforcement des deux outils mis en place par le CIHEAM, le rapport annuel sur les politiques agricoles et alimentaires et l'observatoire méditerranéen constitue une base à partir de laquelle pourraient être élaborés des analyses sectorielles plus ciblées et des scénarios basés sur une approche prospective.



Le CIHEAM analysera les échanges commerciaux relatifs à la période 1995-2003 afin de repérer les produits agricoles et transformés en difficulté au regard des potentialités offertes par les accords d'association et de vérifier si les raisons des difficultés de chacun de ces produits sont liées à la production elle-même ou aux stades successifs de la filière. Lors de la prochaine Conférence des Ministres, le CIHEAM présentera les résultats de l'enquête accompagnés de propositions spécifiques de solutions aux différents problèmes. Dans le même ordre d'idées, le CIHEAM est sollicité pour l'établissement de listings de produits potentiels de chaque pays et la définition des conditions de leur protection. Il pourrait également aider à identifier les marchés potentiellement demandeurs pour faciliter l'écoulement solidaire de ces produits.

En plus de ces aspects, la menace du criquet pèlerin se fait de plus en plus forte dans les pays du sud. Elle affecte directement la sécurité alimentaire dans les pays concernés, déjà soumis à des contraintes naturelles et techniques non négligeables. Dans ce contexte, une action collective d'envergure s'avère aussi nécessaire qu'urgente pour gérer la situation. L'enjeu étant de taille, la détermination de tous les pays de la région à éradiquer ce fléau est devenue indispensable. A cet effet, le CIHEAM devrait pouvoir jouer un rôle à travers notamment ses activités de recherche.

9. En ce qui concerne la qualité des produits bruts et transformés, les Ministres ont noté que sous ce vocable se regroupent trois dimensions de la définition des produits alimentaires.
- a) une dimension sanitaire de plus en plus exigée par les opinions publiques d'autant qu'elle est reliée aux politiques publiques de santé ;
  - b) une dimension nutritionnelle déjà largement présente dans les pays les plus développés mais qui fait l'objet tout à la fois de travaux de recherche en développement et de revendication de plus en plus forte de la part des consommateurs ;
  - c) des aspects liés aux territoires de production et même au système de production accordant aux produits une dimension identitaire.

Les opinions publiques, comme les consommateurs, vont devenir à coup sûr dans les décennies qui viennent de plus en plus exigeantes quant à la définition de la qualité des produits alimentaires et quant au respect des critères de qualité énoncés. La question qui se pose dans un espace méditerranéen de plus en plus ouvert, puisque telle est l'ambition affichée à l'horizon 2010, est de savoir comment ces exigences sanitaires ne deviennent pas des barrières non tarifaires handicapant l'ouverture pour les pays du Sud des grands marchés solvables du Nord et fermant petit à petit un certain nombre de marchés du Sud aux producteurs du Sud eux-mêmes, au profit des produits standardisés issus de l'agroalimentaire du Nord.

Dans ce contexte, il devient urgent de faire émerger dans le Bassin méditerranéen une problématique commune sur la qualité des produits méditerranéens ainsi qu'une culture scientifique partagée autour de cette question. La recherche agronomique et vétérinaire ainsi que la formation, s'avèrent primordiales pour construire cette culture commune et une expertise reconnue par tous.





Dans cette perspective, il est demandé au CIHEAM de renforcer la capacité méditerranéenne de recherche, de formation et d'expertise pour la mise en place d'un réseau rassemblant l'ensemble des instituts de formation et de recherche du Bassin méditerranéen sur cette question. L'axe de recherche et de formation, « nutrition, santé et sûreté des aliments » doit être affiché comme un axe prioritaire aussi bien dans l'activité du CIHEAM, comme au sein de la coopération intraméditerranéenne et de la coopération euroméditerranéenne.

Le CIHEAM prendra une initiative visant à fournir une meilleure connaissance de la législation de la Communauté et des pays partenaires en matière d'appellation d'origine et d'indications géographiques. De même, il étudiera la possibilité de créer un réseau d'experts responsables en matière d'indications géographiques dans les pays de l'Union européenne et dans les pays tiers méditerranéens. Ce réseau devrait permettre des échanges rapides d'informations sur les modifications des régimes existants en vue de promouvoir des actions coordonnées.

L'agriculture biologique a fait l'objet de développement lors de la Conférence de Venise. Il conviendra d'organiser un séminaire d'information afin de faire connaître la législation communautaire en matière d'agriculture biologique et la procédure communautaire pour la reconnaissance de l'équivalence des produits biologiques des pays tiers ; il sera demandé à la Commission son aide pour l'organisation de ce séminaire et pour créer, à l'issue de ce séminaire, un réseau d'experts compétents ou d'institutions actives dans les secteurs tant des pays de la Communauté que des pays tiers méditerranéens. Ce réseau devrait assurer un échange d'informations rapide sur les modifications des régimes existants en la matière, afin de promouvoir des actions coordonnées et le développement du secteur biologique sous tous ses aspects.

#### 10. Le développement rural a été abordé sous deux angles.

Lors de la réunion précédente tenue à Beyrouth comme à l'occasion de la conférence ministérielle euroméditerranéenne sur l'agriculture qui s'est tenue à Venise le 27 novembre 2003, la question du développement rural a été abordée sous deux angles.

- a) comme une nécessité pour chacun des pays de la Méditerranée de développer des politiques particulières de développement rural prenant en compte les effets de l'exode rural, les dégradations environnementales et les déséquilibres territoriaux.
- b) comme le support d'une coopération Euromed renforcée. En effet, à ce jour, les politiques de développement rural restent encore fragiles et supposent des efforts de coopération entre les différentes parties de la rive de la Méditerranée, non seulement pour être confortées mais pour être un lieu possible d'une approche territorialisée de la coopération méditerranéenne qui sache tirer partie des effets positifs sur l'environnement des projets de développement rural.

Il est demandé au CIHEAM d'assurer la formation, la recherche et le conseil pour que puisse se développer dans des cadres nationaux, bilatéraux ou multilatéraux, des programmes de développement rural adaptés aux situations très particulières des territoires méditerranéens.



A terme, un forum d'échange sur les expériences rurales en Méditerranée devrait être initié afin de permettre que soient échangées les expériences qui ont cours tout autour du Bassin méditerranéen et qui sont autant d'exemples d'une construction méditerranéenne produite par des acteurs locaux. Tout en conservant la spécificité et l'identité de chaque territoire, les succès des projets européens en la matière pourraient servir de point de référence. Ce forum devra être l'occasion de dresser un bilan de l'action des collectivités locales et territoriales sur l'ensemble du pourtour méditerranéen, de mettre en valeur cette action de construction de l'espace méditerranéen.

Dans un proche avenir, le CIHEAM pourrait organiser un séminaire de travail intraméditerranéen sur les politiques de développement et sur leur place dans les politiques de voisinage ainsi que dans la politique de coopération euroméditerranéenne.

**11. Les Ministres se sont accordés sur la nécessité d'une gestion durable des systèmes de production aquacole et de la pêche en Méditerranée**

Comme dans de nombreuses autres parties du globe, l'aquaculture s'est considérablement développée en Méditerranée au cours de ces dernières années. La production totale dans la région (1 349 777 tonnes en 2001, dont 53 % de poissons) représente approximativement 3 % de la production aquacole mondiale. L'importance de l'aquaculture vient d'être reconnue par la Commission Européenne qui a élaboré en octobre 2002 un document stratégique de développement durable de l'aquaculture européenne. Cette stratégie a été conçue dans le but de consolider le rôle de l'aquaculture en créant des emplois et en obtenant des produits de la pêche d'une manière qui ne nuise pas à l'environnement. De plus, une planification appropriée, donnant une réglementation et des aides au développement et à l'amélioration de méthodes d'aquaculture durable, ne sont plus seulement un objectif des Etats, mais sont également reconnus par les producteurs en aquaculture.

Pour ce qui concerne la pêche côtière, en dépit de la diversité et de l'hétérogénéité de ce secteur (différents équipements et modes de pêche), elle rencontre en Méditerranée certains problèmes communs, tels que le cadre législatif, la commercialisation de la pêche ou le fait que l'activité évolue dans le même type d'écosystème. Comme l'ont souligné différentes instances, cela justifie une analyse conjointe du secteur.

Les Ministres souhaitent donc que le CIHEAM contribue, au travers d'actions de formation et d'appui à la recherche, au soutien technique nécessaire pour garantir le développement durable, en Méditerranée, des systèmes de production aquacoles et de la pêche côtière.

**12. Sur l'ensemble de ces sujets, les Ministres de l'Agriculture des Etats membres du CIHEAM ou leurs représentants, ont exprimé leur attente à l'égard du CIHEAM pour renforcer ses capacités.**

Sur ces sujets, le CIHEAM est attendu pour renforcer ses capacités de formation aussi bien pour les cadres déjà engagés dans la vie professionnelle que pour des étudiants en formation spécialisée. Les thèmes évoqués devront faire l'objet de formation de Master et de formation de courte durée dûment identifiés et repérables





à l'échelle méditerranéenne. Ces formations devront de plus en plus se faire en partenariat avec les instituts de formation et de recherche des pays membres.

Dans cet esprit et afin de faciliter la circulation des enseignants et des étudiants, le CIHEAM est encouragé à faire aboutir dans les meilleurs délais, comme il s'y est engagé lui-même, la mise au standard de ses formations dans le cadre du processus de Bologne, c'est-à-dire Licence – Master – Doctorat. Au-delà de ces formations et de leur mise au standard international, il est attendu que le CIHEAM oeuvre à la construction d'un système méditerranéen de formation et de recherche agronomique contribuant à l'émergence d'une culture et d'une expertise méditerranéennes communes aussi bien sur les questions de production, que sur les questions d'échanges et de sécurité alimentaire et sanitaire.

Le développement de programmes de recherche fédératifs adossés aux programmes cadres de recherche et de développement technologiques de l'Union Européenne, sera regardé comme un outil privilégié de mise en place de cette dynamique. C'est en effet grâce à la production de références partagées issues de programmes fédératifs de recherche que les pays méditerranéens pourront se doter de règles communes.